

*Service postal*

Selon la définition du dictionnaire *Larousse*, cette façon de procéder pourrait être qualifiée d'absurdité, c'est vraiment absurde que de légiférer de façon à accorder le droit de grève à un groupe de travailleurs et après un certain temps adopter une loi pour le leur enlever, cela s'est déjà produit ici à l'occasion de la grève des chemins de fer et, malheureusement, nous nous voyons encore à discuter un projet de loi avec le même but.

Je comprends et j'ai eu l'occasion de lire le communiqué récent du ministre des Postes (M. Lamontagne) qui a dit aujourd'hui qu'il appuyait pleinement la déclaration préliminaire de l'employeur devant la commission de conciliation portant sur les points en litige. Évidemment, il s'agit là d'un autre passage de ce communiqué. La déclaration faite aujourd'hui répète le point de vue de l'employeur sur les événements, les faits qui ont empêché les deux parties d'en venir à une entente, et l'augmentation de salaire exigée représente un montant considérable. Voilà également une raison aussi qui amène le gouvernement à présenter ce projet de loi, mais c'est surtout, et je le répète, la crainte, on l'a dit tellement souvent, la crainte qu'une grève éclate au cours de la campagne électorale et parce que messieurs les députés ne pourraient pas communiquer avec leurs électeurs aussi facilement. Alors j'avoue franchement que cette raison-là est bien discutable. L'essentiel serait plutôt—là on agit de façon urgente—mais l'essentiel serait plutôt de présenter une loi ouvrière qui viendrait aux besoins.

Les députés savent comme moi que des écrits ont été publiés à divers endroits, des gros livres ont traité de ces questions-là, mais, entre autres, j'ai en main un article assez simple mais rempli de bon sens. On y lit et je cite:

Le temps est sûrement révolu pour ce genre de pression auprès des employeurs. Si chaque personne, riche ou pauvre, voulait s'en donner la peine, on trouverait sûrement une solution. Il faut reporter la valeur humaine au sommet de toute chose. Tôt ou tard, il faudra le faire. Pourquoi ne pas commencer tout de suite?

Car, dans le passé, nous avons toujours suivi l'exemple des États-Unis. Il serait bon, cette fois, que nous trouvions nous-mêmes un remplacement à la grève. Je pense pour ma part que si un jury peut juger de la culpabilité ou de l'innocence d'un individu, il pourrait également se prononcer sur une convention collective. Il y a sûrement d'autres personnes qui ont des idées meilleures que ces terribles arrêts de travail.

● (2022)

Je me souviens l'avoir suggéré à la Chambre, et d'ailleurs notre parti, nous avons aussi étudié des questions ayant trait aux grèves. J'ai eu l'occasion de participer moi-même à un travail syndical pendant dix ans, alors que, heureusement, durant cette période-là nous avons réussi à négocier des conventions collectives avec une foule d'employeurs toujours en évitant la grève et tout le monde sait que ce n'est pas la solution, c'est un mal nécessaire qu'il faut éviter de propager. Il est malheureux de constater qu'il y a encore des gens assez imaginatifs pour croire que la solution aux divers problèmes découlant des relations patronales-ouvrières réside dans l'arrêt de travail. C'est un non-sens. Nous devons logiquement admettre pourtant que tout ce qui a été accompli dans le monde, c'est le fruit du travail. Seulement quelques minutes d'observa-

[M. Dionne (Kamouraska)]

tion nous amènent à conclure que nous tournons en rond dans un cercle vicieux, sans l'ombre d'une solution pratique.

La seule concession qu'il est possible de faire justifiant une grève, c'est que nous pouvons y voir une tentative de rattrapage dans la course vers la montée croissante du coût de la vie dans le système actuel. Le droit de grève! Mais ce n'est pas fondamental cela non plus. C'est un phénomène relié à divers malaises généralisés. Il faut chercher la cause de tous ces malaises-là qui sont devenus généralisés, mais il nous faut d'abord essayer de trouver la cause qui devient un moyen de pression hypothétique, puisque l'offre de grève est soumise au vote et souvent les décisions sont prises par un pourcentage seulement de travailleurs en cause.

Généralement les grèves sont orientées contre ceux qui paient, au lieu de l'être contre ceux qui privent. J'ai déjà dit et je le répète, alors que l'occasion se présente, que la principale grève qui devrait être faite, c'est contre le fameux système qui prive tout le monde. C'est là que la grève devrait être dirigée, et après avoir changé le système financier corrompu que nous avons, à ce moment-là, il y aurait beaucoup plus de possibilités de négocier des conventions collectives et de s'entendre entre patrons et travailleurs.

Il arrive souvent que l'abus des moyens utilisés contribue à empêcher la réalisation de l'objectif visé. Nous avons souvent constaté que certains accords tournent en désaccords. Un certain pourcentage de négociateurs s'obstinent à rétablir leurs droits d'avoir des droits, avec le résultat que nous constatons beaucoup de contestations, souvent basées sur l'incompréhension qui tourne le plus souvent en confusion.

La plupart des gens sont portés à réclamer ce qu'ils considèrent leurs droits et ils ne tiennent pas suffisamment compte des devoirs qui s'imposent quand il s'agit de trouver une solution à des problèmes qui sont devenus compliqués. Oui, je comprends que la situation se complique. Plus la grève dure, plus les négociations sont longues, plus on se réfère à telle ou telle échelle juridique pour essayer de solutionner le conflit, plus les gens deviennent exaspérés et prêts à accepter toutes sortes de suggestions. Il ne faut jamais oublier, par exemple, que le droit de vivre doit passer bien avant le droit de grève ou de lock-out.

Dans cette atmosphère de contrainte et de conflit industriel ou autre, et avec une loi empreinte d'inspirations craintives en face de la finance qui domine, il est difficile de trouver une solution équitable aux problèmes ouvriers et patronaux de l'heure. Il va falloir que les gouvernements redeviennent conscients de leurs responsabilités et, avec le groupe d'experts dont ils disposent, qu'ils appliquent une véritable loi qui ne transpire pas la domination des profiteurs d'une part, ni la peur devant le comportement de certains syndicats d'autre part, une loi compréhensive, honnête, humaine, juste et vraiment sociale qui établit une répartition équitable des profits et la garantie de gains raisonnables aux travailleurs. Il devrait être possible de rédiger des lois dans un style clair et lucide afin qu'elles soient comprises par les intéressés. Cela vaut la peine d'essayer, car la paix dans les relations patronales et ouvrières est à ce prix.